



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le vingt six novembre, à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 20 novembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, François WYSZKOWSKI.

Etaient présents : François WYSZKOWSKI, Brigitte ROUAN, François MULLER, Delphine CAROSI, Georges CAUVIN, Pauline BOUE-RIZVI, Alain BRICOUT, Jocelyne BOUREL, Laëtitia MARTY, Patrice PELLEGRINI, Fatiha MILOUDI, maxime FERRERO, Rina VANEY, Lucas PELLEGRINI, Karine ROSSETTO, Richard RIBERO, Anne BOUCHET, André CAROSI et Audrey GUINET

Était absent et représenté : Willy GALVAIRE représenté par François MULLER, Maxime EUZIERE représenté par Brigitte ROUAN, Monique REVEL représentée par Delphine CAROSI et Benoît CUNY représenté par Richard RIBERO

Madame Brigitte ROUAN a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement siéger.

DECISIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE :

N°	Objet de la délibération
D2020-044	Approbation règlement intérieur du Conseil Municipal Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité le règlement intérieur du conseil municipal, annexé à la présente délibération
D2020-045	Approbation du rapport annuel Eau potable et Assainissement non collectif de la SPL Hydropolis pour l'année 2019 Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à la majorité 21 voix pour et 2 voix contre) : - D'adopter les rapports 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ainsi que sur l'assainissement non collectif - D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre les rapports annuels Eau Potable et Assainissement non collectif du Délégué pour l'exercice 2019 aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération. - d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en ligne ces rapports sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et sur le site de la Commune.
D2020-046	Cession Garzoni (lots 2, 4 et 5 Immeuble cadastré D164) Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité la cession de l'appartement correspondant aux lots 2, 4 et 5 de l'immeuble cadastré D164, dont Madame Christiane GARZONI divorcée DIEU est héritière, à l'euro symbolique, par cession de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues par le CGCT et dont l'acte sera dressé par

	un notaire dans les conditions de droit commun et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
D2020-047	Cession Poussou (lot 6 immeuble cadastré D164) Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité la cession de la cave lot n°6 de l'immeuble cadastré D164, propriété de Monsieur et Madame POUSSOU, à l'euro symbolique, par cession de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues par le CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ; 1.
D2020-048	Echange foncier entre la commune et la société FINIM Méditerranée avec soulte Après en avoir délibéré, le conseil municipal : - Approuve à la majorité (19 voix pour et 4 voix contre) l'échange de terrains sur la ZAE "La Sarrée", avec la Société S.C.I FINIM MEDITERRANEE, représentée par madame SAGIT, consistant à : • acquérir la parcelle B 660 de 701m² permettant la réalisation des travaux prévus dans le cadre du projet d'extension de la zone industrielle de la Sarrée; selon les modalités précisées ci-dessus. • céder, en contrepartie, les parcelles B 551 et B 658 d'une surface totale de 1182m² - Approuve le montant de la soulte à payer par la Société S.C.I FINIM MEDITERRANEE estimé à 4900 € environ, et autoriser le Maire à solliciter l'avis de France-Domaines - Autorise à la majorité le Maire de la commune du Bar sur Loup à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de cette affaire, réalisée par vente de gré à gré, dans les conditions prévues par le CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun
D2020-049	Création de deux comptes de dépôts – DGFIP pour la régie POL PASS Bar sur Loup et la régie Portage de repas du CCAS Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité : - D'autoriser l'ouverture de deux comptes de dépôts de fonds au Trésor Public pour la régie Poll Pass et la régie repas foyer restaurant du CCAS - D'acquérir ou de louer un TPE - D'autoriser les régisseurs à encaisser les recettes par Carte bancaire par TPE
D2020-050	Modification de la grille tarifaire de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2021 Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter les modifications de la grille tarifaire à compter du 1er janvier 2021
D2020-051	Ouverture des crédits par anticipation – Section Investissement – Année 2021 – Budget Commune Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à ouvrir des crédits par anticipation à hauteur de 274 879.00 € en section d'investissement sur le vote du Budget primitif 2021

D2020-052	Subvention à l'ex MSAP devenue France Service pour l'acquisition d'un véhicule d'un montant de 500€ Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité monsieur le Maire à subventionner la MSAP (France Service) à hauteur de 500 € pour participer à l'achat d'un véhicule de type ZOE
D2020-053	signature de la convention de repartition des charges intercommunale entre la commune du Bar sur Loup et la commune de Grasse relative aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants hors commune Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité : - D'Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de Grasse concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour les années scolaires 2020 à 2023. - D'inscrire les crédits en dépenses au budget.
D2020-054	Convention Territoriale Globale de la CAF Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : - D'Autoriser monsieur le maire à signer la Convention Territoriale Globale de la CAF
D2020-055	MOTION d'armement catégorie B1 du Policier Municipal Jean-Louis PIQUET – Brigadier-Chef Principal Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité (20 voix pour et 3 voix contre) - d'adopter la motion telle que présentée par Monsieur le Maire.

La séance du conseil municipal est levée à 19h25.

Affiché le 30 novembre 2020

Le Maire



François WYSZKOWSKI